

## Le dialogue social : Toujours pas d'actualité avec la Direction Générale et les élus ! Toujours au point mort !

Lors de l'installation du CT le 14 janvier, le Maire a semblé soucieux de la mise en place d'un dialogue social. Malheureusement, comme à chaque fois, Elus ainsi que la plupart des DGA étaient trop occupés avec leur smartphone ou tablette ! Ils n'ont donc pas entendu ! Info aux élus et à la Direction Générale : Définition du « Dialogue Social » :

« Tous types de négociations, consultation ou échange d'informations entre employeurs et travailleurs (partenaires sociaux) sur des questions d'intérêt commun ».

Au lieu de cela :

- Lettre ouverte au Maire le 23/10/2018 concernant l'annualisation des Agents de restauration et des ATSEM. Plusieurs relances par mail. Le 23/01/2019, courrier de l'intersyndicale en RAR. **Toujours pas de réponse !!!**
- Mail au DGST le 21 janvier sur des problèmes d'évaluation et autres problèmes. **Toujours pas de réponse !!!**
- Mail à la DRH le 23 janvier et relance le 8 février concernant le non respect des délais de prévenance pour une non reconduction de contrat ! **Toujours pas de réponse !!!**
- Courrier RAR le 14/02/2019 à l'élue en charge de la Petite Enfance et à l' élu en charge de l'action sociale. Copie à la Direction Générale et la DRH. Nous demandons des éclaircissements sur les conclusions d'un audit des Etablissements accueillant de Jeunes Enfants (crèches) et ayant coûté plusieurs milliers d'euros. Ce dernier met en cause gravement et sans objectivité le professionnalisme de nombreux professionnels de la Petite Enfance. **Toujours pas de réponse.**
- Mail le 10/02/2019 à la Direction Générale et la DRH sur les conditions de travail des agents des Aquarelles suite à plusieurs voitures incendiées devant la crèche et des dégâts dans celle-ci (pénétration de fumées toxiques). **Toujours pas de réponse.**

**Concernant cet épisode, aucun élu ne prendra la peine de se déplacer ni la Direction Générale.** L'équipe a fait preuve d'un véritable professionnalisme et un sens du service public exemplaire. Nous les en félicitons. Puisque la collectivité ne l'a toujours pas fait !



### INFORMATION

#### **La modulation du CI** (Complément Indemnitare)

Une gestion des entretiens professionnels très inégalitaire. Il y a des services où tout s'est bien passé mais il y a aussi des directions où la consigne d'un maintien pour « TOUS » les agents a été donnée.

Exemple, le service des accueils des CMS et la Direction des Moyens Généraux.

Alors que la Directrice Générale et la DRH en ont été informées, rien n'a été fait !

Comment expliquer que dans toute une direction personne ne mérite une modulation à la hausse ? Comment expliquer que certains évaluateurs n'ont pas eu le droit de cocher la case qu'ils souhaitaient et qu'on leur a imposé de cocher la case du maintien ?

**Encore une fois, aucune équité de traitement entre les directions ! Mais on commence malheureusement à en avoir l'habitude !**

**(suite) Le dialogue social : Toujours pas d'actualité avec la Direction Générale et les élus ! Toujours au point mort !**

- Mail le 7 mars au Directeur de l'Espace Public pour situation urgente. **Toujours pas de réponse à ce jour.**
- Appel et message sur le répondeur du DGST également le 7 mars demandant d'être rappelé concernant cette même situation. Bien évidemment, **toujours pas de nouvelles à ce jour.**
- De nombreux changements d'organisation de service, d'organigrammes, d'horaires, sont mis en place sans discussion préalable avec les agents concernés ni même avec les organisations syndicales qui sont informées lors des CT

Voilà la conception du dialogue social selon la Direction Générale et les élus d'Argenteuil !

- Est-il nécessaire de parler de l'épisode de la Direction des Relations Citoyen ? **La mobilisation des agents et des organisations syndicales à leurs côtés a obligé la collectivité à entamer des discussions ! Alors ne lâchons rien !**



**Le pot de fer contre le pot de terre !**

La collectivité profite de sa position pour imposer aux agents le respect des règles (jusque là rien de plus normal), mais se permet par contre, elle, de ne pas respecter la réglementation jouant sur la difficulté des recours.

- Des agents sont changés de service sans leur accord et sans même respecter l'obligation du passage en CAP.
- Des agents sont informés de la « non reconduction » de leur contrat hors délai légal (un mois pour un contrat d'un an). Quand on alerte la DRH, la réponse est « circulez, il n'y a rien à voir » !
- Certains changements sont effectifs avant même l'avis du CT qui est pourtant réglementaire !
- Des évaluations non conformes (pas d'observation lorsque l'objectif n'est pas atteint ou quand une autre case que conforme a été cochée) et pourtant, toute la chaîne hiérarchique a validé ces évaluations !!! Quand un agent dit « d'exécution » fait mal son travail, on lui demande de le refaire ! **Pourquoi n'en est-il pas de même pour les encadrants qui font mal les évaluations ?**
- Les agents des écoles ont demandé une ASA pour se rendre à l'AG organisée par les organisations syndicales. Beaucoup d'entre eux a été empêché d'y aller **sans que ce refus ne leur soit notifié par écrit et motivé comme l'exige pourtant la réglementation en vigueur.** Mais le DEE et la cheffe de service n'ont que faire de la réglementation et des consignes données par la Direction Générale ! Ils font ce qu'ils veulent et personne ne réagit ! C'est devenu monnaie courante dans cette direction.

**La collectivité s'octroie tous les droits ! Quel mépris des agents !**

**À quand le respect des compétences du CHSCT ?**



Durant c'est 4 dernières années nous avons été mandatés pour siéger au CHSCT, aux côtés de nos collègues de la CGT.

Nous nous sommes battus et continuons à nous battre pour que cette instance, que la collectivité tente de réduire à une simple chambre d'enregistrement, devienne enfin un vrai comité d'hygiène et de sécurité. La collectivité, quant à elle refuse de s'impliquer et de s'investir dans cette démarche. Preuve en est, lors du CHSCT du 14 Février dernier, elle n'a mis aucun point à l'ordre du jour ! Seuls les points proposés par les syndicats ont été présentés. L'autorité territoriale de son côté estime sûrement que tout va bien !!! C'est pourtant loin d'être le cas, chacun en conviendra !

Depuis 4 ans, aucun compte rendu des visites du CHSCT sur les différentes structures. C'est pourtant une obligation législative.

Un nouveau mandat de 4 ans démarre. Nous espérons que la DRH accepte de travailler avec les représentants du personnel sur vos conditions de travail. Nous œuvrerons dans ce sens.

.../...

## La Direction de la Police Municipale :

Lors de notre dernier numéro, nous avons consacré un paragraphe sur la PM. Force est de constater que peu d'amélioration sont à noter. Les conditions de travail des ASVP que nous avons rencontrés en AG récemment se sont même dégradées !

Nous restons mobilisés à leurs côtés avec nos collègues de la CGT et avons demandé à rencontrer la Directrice de la Tranquillité Publique.

## Souriez, vous êtes filmés :



La collectivité a décidé d'installer des cameras de surveillance dans l'hôtel de ville.

On nous dira que cette décision a été prise suite à des dégradations de certains distributeurs de sandwiches. Ces incidents sont parvenus en dehors des heures de services des agents. Les caméras installées dans le réfectoire ne doivent pas filmer durant la journée. De même, les caméras dans le hall ne doivent pas filmer les agents du pré accueil ! Rien n'est moins sur !!! **Nous demandons à vérifier !**

Par contre, alors que la DGS nous informe lors d'une réunion que 3 bouteilles de champagne destinées à la galette et stockées dans un frigo du 3<sup>ème</sup> ont été dérobées, il n'est pas envisagé de mettre des caméras à cet étage ! Mais au fait, cela veut-il dire que la consommation d'alcool est autorisée pendant les heures de travail ?

## Accès à l'informatique et à l'internet :



La politique stricte instaurée par la direction de l'informatique (DINSI), empêche certains agents de faire leur travail !

Beaucoup d'agents sont bloqués lorsqu'ils souhaitent accéder librement sur certains sites qui les aident dans leurs recherches professionnelles (Cf. les médiathèques et autres services ...), alors qu'une grande partie de leurs missions demande des recherches sur internet.

Une directrice de service a même contacté plusieurs organisations syndicales (dont nous) pour leur demander leur soutien contre cette politique mise en place par la DINSI puisqu'elle n'obtient pas gain de cause y compris en alertant son DGA ! Les agents souhaitent pourtant juste qu'on leur donne les moyens nécessaires à l'exécution de leurs missions. Un comble !

## Information, arrêt maladie :

Un agent de la Fonction Publique en congé maladie n'est pas soumis aux horaires de sortie autorisée. Aucune disposition Législative ou Règlementaire n'est prévue dans le statut de la Fonction Publique pour sanctionner un agent en maladie absent de son domicile en dehors des horaires de sortie autorisée par la Sécurité Sociale. (arrêt n°345238 du Conseil d'Etat du 28/09/2011).



LA FSU TERRITORIALE

## **Loi Fonction Publique : C'est la Démocratie qui est attaquée !!!**

Le projet de loi « transformation de la Fonction publique » n'est ni plus ni moins qu'un projet de destruction du statut d'une brutalité inouïe puisque ce sont les équilibres du statut de 1946, réaffirmés par les lois de 1982 à 1984, qui sont piétinés, et avec eux la conception d'un fonctionnaire citoyen au service de l'intérêt général opposée à celle d'un fonctionnaire « aux ordres ». C'est tout le modèle social français et la garantie de neutralité des agents publics qui sont dans le viseur. C'est aussi le renoncement à faire évoluer la Fonction publique pour garantir plus et mieux de services publics aux usager-es sur tout le territoire.

Tous les éléments du statut attaqués sont pourtant autant de garanties pour les personnels et donc les usagers contre l'arbitraire et les clientélismes.

- + Commissions paritaires vidées de leur substance et ce dès le 1<sup>o</sup> janvier 2020.
- + Remise en cause des prérogatives et des moyens de fonctionner des CHSCT (Comités d'Hygiène, Sécurité, Conditions de Travail)
- + Recrutement de contractuels ouvert en grand
- + Remise en cause des accords sur le temps de travail dans la fonction publique
- + Possibilités de détachement vers le privé, introduction d'une rupture conventionnelle, mobilité imposée, etc...

**Ce projet de loi est d'une extrême gravité pour les fonctionnaires mais aussi pour l'ensemble de la population, la FSU appelle à se mobiliser pour en exiger le retrait par la multiplication d'actions locales et par la participation aux dates nationales de mobilisation :**

- + **19 Mars** : Grève aux côtés de l'ensemble des salariés dans le cadre de la journée interprofessionnelle
- + **27 Mars** : Journée d'action Fonction Publique à l'occasion du passage du projet de loi en Conseil des Ministres.

## **Soyons tous mobilisés !**



**LA FSU TERRITORIALE**

### **Nous contacter/nous rencontrer :**

Vous rencontrez des difficultés personnelles ou collectives dans votre service, n'hésitez pas à nous solliciter pour que nous vous accompagnions dans vos démarches.

**Nous pouvons vous recevoir sur rendez-vous ou lors de nos permanences les lundis après-midi et mercredis et jeudis matin.**

Contact : Mail : [fsu.territoriauxargenteuil@gmail.com](mailto:fsu.territoriauxargenteuil@gmail.com) - Tel : 06-63-11-52-28/01-34-23-44-21